



Association des avocats (es) de la défense de l'Outaouais

Présidente : Me Karine Dutilly
Vice-présidente : Me Marie-Josée Lafleur
Secrétaire trésorier : Me Daniel Lessard
Président sortant : Me Paul Charlebois

Conseillers : Me Geneveive Casey
Me Emmanuelle Béliveau
Me Marie-Pier Abel

Gatineau, le 25 mai 2018

À tous les membres,

Il me fait plaisir de m'adresser à vous avant la période des vacances estivales afin de vous informer des différents sujets travaillés par votre exécutif et des dates à retenir. D'ailleurs, je désire vous informer que les membres du comité exécutif se sont rencontrés mensuellement et communiquent régulièrement par courriel.

Formation

Tel que vous le savez sûrement déjà, l'AADO a offert, en collaboration avec le Ministère de la Justice et le ministère de la Sécurité publique, une formation sur la visioconférence. Cette formation a été accréditée par le Barreau de l'Outaouais pour une durée de 2 heures et a été offerte gratuitement aux membres le 10 mai 2018. Dix-huit avocats y ont assisté.

Aussi, comme déjà annoncée, une formation de 3h00 sera offerte le 15 juin 2018. Nous avons présentement plus d'une vingtaine d'inscriptions et l'invitation sera transmise à tous les membres du Barreau dans les prochains jours. Comme les places sont limitées, ne tardez pas à vous inscrire auprès de Me Abel.

Formatrice : Me Deborah De Tomasis

Date : 15 juin 2018 à 13h00

Où : Innovation Gatineau (455, boul. de la Gappe, Gatineau)

Objet : La contestation du mandat de perquisition et le contre-interrogatoire de l'affiant

Coût : 25\$ pour les membres – 50\$ pour les non-membres

D'autres formations sont à prévoir pour l'automne 2018.

Horaire de divulgation

À la demande de plusieurs, un nouvel horaire de divulgation a été préparé par votre exécutif et vous a été transmis le 16 mai 2018 par courriel. Nous remercions tous les membres qui ont répondu à notre demande d'informations et qui nous ont permis de satisfaire un plus grand nombre d'entre vous.

Par la même occasion, j'en profite pour vous rappeler que vous pouvez communiquer, en tout temps, avec un procureur par courriel ou par téléphone afin de traiter de vos dossiers. Vous pouvez aussi vous présenter dans les plages de divulgation libres ou dans les plages de divulgation d'un autre avocat. Cependant, la priorité DOIT être donnée à l'avocat qui se trouve dans sa plage horaire à son arrivée. Merci de respecter cette règle.

Si vous éprouvez des difficultés à communiquer avec un procureur, n'hésitez pas à vous adresser à Me Piché ou à Me Petitclerc. Ces derniers nous assurent leur entière collaboration afin de s'assurer que la divulgation fonctionne adéquatement.

BBQ annuel

Cette année, le BBQ annuel se tiendra le 6 juillet 2018 dans le stationnement arrière du bureau d'Aide juridique, section criminelle.

BBQ de la défense

Quand : 6 juillet 2018 17h00

Où : Stationnement du 136 Wright, Gatineau (Aide juridique, section criminelle)

Coût : Gratuit. Les dons seront remis à l'organisme Vallée jeunesse

***apportez votre boisson alcoolisée.**

Colloque

Après avoir fait certaines démarches auprès de l'hôtel du Lac Carling, pour différentes raisons (coûts, disponibilités, manque de temps d'organisation, colloque couronne-défense offert en octobre 2018), votre exécutif a choisi de ne pas aller de l'avant avec ce projet pour 2018. Nous préférons prioriser les formations locales.

Le Barreau du Québec offrira, à l'automne 2018, un Colloque couronnes/défenses. La soussignée fait partie du Comité organisateur de l'évènement. Il est encore trop tôt pour publier les informations exactes de cet évènement. Je vous suggère cependant de bloquer vos **4 et 5 octobre 2018** puisque ces dates semblaient être les dates convenant au plus grand nombre. Évidemment, d'autres informations à ce sujet vous seront transmises dans les prochains mois.

Enquêtes sur remise en liberté

Suivant une décision prise par les juges, les règles de fonctionnement de notre district seront modifiées à compter de septembre 2018 afin que les enquêtes sur remise en liberté ne se tiennent dorénavant les lundis et les jeudis.

Les représentations faites par la soussignée depuis plus d'un an ont toujours été à l'effet que les enquêtes doivent se tenir quotidiennement et non deux fois par semaines. Nous continuerons donc de revendiquer des modifications en ce sens et une lettre sera transmise à la coordination de la Cour dans les prochains jours.

Dans l'intervalle, je vous recommande de ne pas hésiter à exiger la tenue d'une enquête sur remise en liberté le plus rapidement possible et non pas seulement lors des jours choisis par la Cour.

Visioconférence

Le Ministère de la Justice et le Centre de détention désirent mettre en branle le système de visioconférence. Tel que présenté aux avocats lors de la formation du 10 mai 2018, leur désir est que, dorénavant, les comparutions se fassent par visioconférence les lundis et lors des pro forma à moins que l'avocat demande la présence de son client.

Deux inquiétudes importantes ont été soulevées par nos membres : 1) la signature des DAJ lors de la comparution et 2) la nécessité qu'un détenu puisse être transporté au Palais de justice dans un court délai et sur demande de son procureur.

Des changements sont donc à prévoir d'ici peu de temps à ce niveau.

Au plaisir de vous rencontrer lors de l'une de nos diverses activités à venir. Dans l'intervalle, n'hésitez pas à communiquer avec un membre de l'exécutif pour toutes questions et/ou commentaires.

Finalement, je ne peux passer sous le silence la contribution exceptionnelle des membres de l'exécutif et désire les remercier pour leur dynamisme et leur grande disponibilité.

(s) Karine Dutilly

Me Karine Dutilly
Kdutilly@csgavocats.com
Association des avocats de la défense de l'Outaouais.
Présidente